



# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

---

24 mars 2025

# SOMMAIRE

**01**

**FINANCES - Budget primitif 2025**

**02**

**ÉNERGIE - Création des réseaux de chaleur « Centre Agglo » :  
évolution de la compétence et choix du mode de gestion**

**03**

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - Rapport d'activités 2024**



# FINANCES

## **Budget primitif 2025**

# SOMMAIRE

1. Un budget 2025 marqué par la contrainte
2. Un programme d'investissement ambitieux et maintenu
3. Des budgets annexes sur des compétences d'importance
4. Conclusion



1. Un budget marqué  
par la contrainte,  
en recettes et en dépenses

# Bilan de la section de fonctionnement

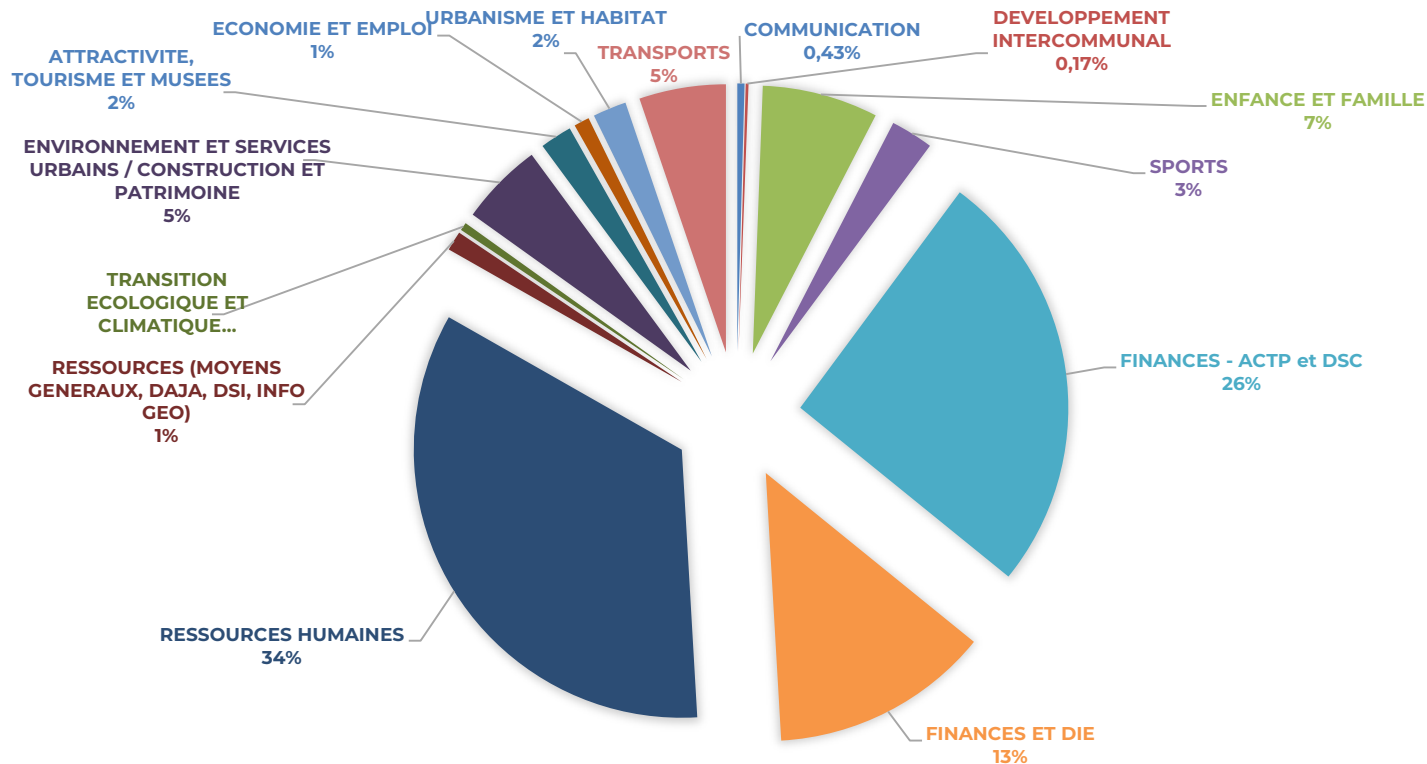
## **Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 265,7 M€ :**

- 39,5 M€ de charges générales
- 88,2 M€ de charges de personnel
- 68,8 M€ d'atténuations de produits, dont ACTP et DSC à un niveau stable
- 54,5 M€ de charges de gestion courante (subventions/contributions)
- 2,8 M€ de charges de la dette
- 11,7 M€ d'écritures d'ordre.

## **Les recettes de fonctionnement, à 265,7 M€, se répartissent comme tel :**

- 171 M€ de produits issus de la fiscalité
- 35,2 M€ de produits des services
- 54 M€ de dotations
- 3,9 M€ d'autres produits de gestion courante
- 1,3 M€ d'écritures d'ordre, produits financiers et spécifiques.

# Répartition des dépenses de fonctionnement par services



# Des frais de fonctionnement marqués une recherche forte d'économies

- Des propositions initiales des services à **275,8 M€**, contre 272 M€ au BP 2024.
- **Les recherches d'économies, nécessaires du fait des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité, conduisent à une cible de dépenses de fonctionnement de 265,7 M€ en 2025.**
- Les recherches d'économies impactent les postes suivants :
  - **Charges générales** : - 2,7 M€ par rapport au BP 2024 en limitant les moyens des services en matière d'étude, de frais d'externalisation, de dépenses évènementielles et de frais de location,
  - **Subventions et contributions**: -1,3 M€ par rapport au BP 2024 avec un effort particulier dans le champ culturel, sportif et économique. Les subventions en matière de soutien à l'emploi et l'insertion sont maintenues malgré la contrainte.
- **Transfert à la section d'investissement** : -5,2 M€ par rapport au BP 2024.



# Des dépenses de ressources humaines sous tension mais qui restent maîtrisées

- Les charges de personnel sont en **augmentation de +3,3 M€ par rapport au BP 2024.**
- Le budget des charges de personnel comprend notamment les mesures suivantes à destination des agents.
  - **RIFSEEP** : 4 M€ en année pleine.
  - **Hausse du temps de travail des agents périscolaires** : 1,1 M€ en année pleine.
  - Impact de **l'augmentation des charges CNRACL** et de sécurité sociale : coût supplémentaire de 1,1 M€ en 2025 avant une nouvelle augmentation les années suivantes.
- ➔ **m2A est une intercommunalité aux compétences de services à la population qui mobilisent de nombreux agents publics. Cette spécificité n'est pas prise en compte dans les mesures financières nationales, c'est même l'inverse : plus de personnel conduit à maximiser l'impact de la mesure CNRACL**

# Des recettes de fonctionnement affectées par le contexte

**La baisse des recettes de fonctionnement, de 7 M€ de BP à BP s'explique par :**

- Une baisse de recettes en produits des services de 4,9 M€ malgré des adaptations tarifaires notamment matière nautique et pour le Parc zoologique et botanique. Baisse compensée en partie par l'augmentation des recettes issues de la fiscalité pour 1,3 M€ et d'autres recettes de gestion courante pour 1,1 M€.
  
- **Les effets, surtout, de loi de finances 2025 :**
  - Gel de la fraction de TVA et baisse de la DC RTP (2,7M€).
  - Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), estimé à 2,5 M€ dans le cadre du budget mais pour **lequel les estimations varient de -1,6 M€ à 4 M€.**
  - **Au total, l'impact pour m2A sera au mieux de -5,4 M€ et au pire de -7,8 M€. Cela représente, en année pleine, la moitié du reste à charge de la compétence périscolaire pour l'Agglomération.**



## 2. Un programme d'investissement ambitieux et maintenu

# Un effort soutenu en 2025 en matière d'investissement dans le cadre de la PPI

La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal est projetée pour les années à venir de la façon suivante :

DEPENSES	N° AP - Désignation	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Reports	Crédits de	Crédits de	Crédits de	TOTAL DEPENSES
		2020	2021	2022	2023	2024	2024 - 2025	Paiement 2025	Paiement 2026	Paiement 2027	
	A001 - AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	895 793 €	1 358 934 €	1 025 203 €	2 523 882 €	6 268 312 €	21 747 153 €	8 563 979 €	5 000 000 €	5 000 000 €	52 383 256 €
	A002 - AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	5 868 063 €	6 991 154 €	8 196 996 €	3 104 404 €	2 406 496 €	351 923 €	3 417 625 €	5 058 250 €	5 590 628 €	40 985 539 €
	A003 - ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	3 029 114 €	3 448 539 €	3 244 337 €	3 415 879 €	4 745 685 €	578 239 €	11 885 577 €	4 340 841 €	716 507 €	35 404 718 €
	A004 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	2 626 255 €	1 527 647 €	1 742 229 €	2 299 883 €	5 067 991 €	743 716 €	19 998 467 €	19 607 657 €	11 368 720 €	64 982 565 €
	A005 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	79 084 €	119 350 €	716 675 €	1 110 126 €	799 128 €	105 259 €	7 529 380 €	1 131 000 €	0 €	11 590 002 €
	A006 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	987 756 €	789 404 €	1 250 718 €	1 322 122 €	1 773 489 €	819 236 €	7 994 707 €	12 117 397 €	6 306 670 €	33 361 499 €
	A007 - HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	695 181 €	1 379 843 €	1 103 126 €	1 516 600 €	827 172 €	318 000 €	2 915 908 €	2 587 052 €	1 950 000 €	13 292 882 €
	A008 - MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES	1 108 014 €	1 153 505 €	596 889 €	1 881 459 €	1 636 409 €	1 023 433 €	6 014 752 €	4 261 556 €	1 906 635 €	19 582 653 €
	A009 - MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	155 053 €	2 659 940 €	37 027 €	206 987 €	249 215 €	807 524 €	2 322 121 €	1 329 793 €	1 158 239 €	8 925 899 €
	A010 et A011 - EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	2 100 283 €	1 778 864 €	2 924 979 €	7 291 127 €	8 456 884 €	717 837 €	13 977 995 €	15 368 475 €	5 366 896 €	57 983 340 €
	A012 - PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	606 433 €	103 072 €	31 591 €	0 €	50 394 €	0 €	0 €	0 €	0 €	791 489 €
	A013 - SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	0 €	0 €	6 292 311 €	0 €	0 €	0 €	2 571 000 €	0 €	0 €	8 863 311 €
	HORS AP - INVESTISSEMENTS ANNUELS	6 119 191 €	4 187 605 €	5 088 235 €	6 239 148 €	6 165 338 €	5 697 468 €	7 979 347 €	7 980 000 €	7 980 000 €	57 436 332 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>24 270 220 €</b>	<b>25 497 857 €</b>	<b>32 250 316 €</b>	<b>30 911 617 €</b>	<b>38 446 513 €</b>	<b>32 909 788 €</b>	<b>95 170 858 €</b>	<b>78 782 021 €</b>	<b>47 344 295 €</b>	<b>405 583 485 €</b>

Le montant de la PPI hors investissements annuels s'élève à 348,14 M€ pour la période 2020-2027.

En tenant compte des recettes prévisionnelles attendues pour toutes ces opérations, **le coût net pour m2A s'élèverait à 191 M€.**

# Un effort soutenu en 2025 en matière d'investissement dans le cadre de la PPI

Périscolaires  
(Rixheim, Wittenheim, Côteaux, Illzach)  
et Petite enfance :  
13 M€

Fonds Climat  
Nouvelle Donne  
Environnementale :  
2 M€

Acquisition de véhicules  
biodéchets et décarbonés :  
1,6 M€

Subventions d'équipement  
aux musées :  
625 k€

**BUDGET PPI DE  
87 M€ EN 2025**

Village industriel de la  
Fonderie - Technocentre :  
4 M€

Plan de maintenance des  
équipements sportifs :  
4 M€

Pistes cyclables :  
3,1 M€

# Une enveloppe d'investissements annuels maintenue au niveau de 2024

- L'enveloppe d'investissements annuels se ventile entre les travaux annuels, les acquisitions d'équipements et mobilier, les opérations financières et foncières.
- **Une enveloppe annuelle de près de 8 M€ est ciblée pour 2025, et répartie comme suit :**
  - 5,73 M€ de dépenses d'équipements et de mobiliers
  - 1,5 M€ de travaux annuels
  - 0,14 M€ de dépenses financières
  - 0,6 M€ de dépenses foncières.

# Une enveloppe d'investissements annuels maintenue au niveau de 2024

## Investissements mobiliers

**5,73 M€**

Equipements et mobilier Enfance et Famille : 354 k€

Véhicules : 2,6 M€

Sports : 345 k€

Matériel et équipement informatique : 887 k€

Parc zoologique : 172 k€

Moyens généraux : 137 k€

Matériel propreté/conteneurs/collecte : 732 k€

Communication : 108 k€

## Investissements opérations annuelles

**1,5 M€**

Travaux périscolaire et Petite Enfance : 494 k€

Travaux équipements sportifs : 345 k€

Travaux Parc zoologique : 110 k€

## Investissements fonciers

**0,6M €**

Acquisition de terrains : 305 k€

Acquisition de bâtiments : 287 k€

## Investissements financiers

**0,14 M€**

Cautions : 25 k€

Prêts aux agents : 100 k€

Frais d'insertion : 20 k€

# Synthèse de la section d'investissement

## Des dépenses d'investissement prévisionnelles de 122M€

- 85,8 M€ de travaux, équipements, subventions
- 16,9 M€ de remboursement d'emprunts et dettes assimilées
- 8,5 M€ d'opérations pour compte de tiers
- 4,7 M€ d'immobilisations financières et participations
- 6,6 M€ d'écritures d'ordre.

## Les recettes d'investissement pour couvrir ces opérations sont les suivantes :

- 10,7 M€ de subventions d'investissement
- 17,8 M€ d'écritures d'ordre
- 5 M€ d'opérations pour compte de tiers
- 2 M€ de produits de cessions
- 6,2 M€ d'immobilisations financières et dotations
- 80,8 M€ d'emprunts.





# 3. Des budgets annexes sur des compétences d'importance

# Budget annexe de l'Eau

**La section d'exploitation : 54,17 M€, contre 49,06 M€ au BP 2024**

- Augmentation des produits des services liée à la tarification de l'eau (vente d'eau et location de compteurs)
- Augmentation des charges générales, notamment liée au reversement de la redevance assainissement au SIVOM +3,6 M€
- Un virement à la section d'investissement supérieur à 2024 (4,2 M€ contre 0,96 M€), permettant la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux.

# Budget annexe de l'Eau

## **La section d'investissement : 22,31 M€, contre 19 M€ au BP 2024**

- Des investissements conséquents programmés en 2025 pour 15,9 M€ (dont 10,7 M€ de travaux sur réseaux)
- Des remboursements d'emprunts et dettes pour 5,4 M€
- Des écritures d'ordre pour 0,9 M€.

Ces investissements sont permis par :

- Des subventions d'investissement pour 5,4 M€
- Un virement de la section d'exploitation pour 4,2 M€
- Des écritures d'ordre pour 6,4 M€
- Un équilibre par l'emprunt et avance du budget principal pour 6,1 M€.

# Budget annexe Chauffage urbain

**La section d'exploitation : 14,19 M€, contre 14,99 M€ au BP 2024**

➤ **Des dépenses d'exploitation en diminution**

- Les charges générales sont en baisse de 2,1 M€, du fait de la non acquisition de quotas CO<sub>2</sub> en 202
- Des écritures d'ordre en augmentation de 2 M€, liées à la variation de stocks
- Des charges de personnel en augmentation de 130 k€.

➤ **Les recettes suivent la même diminution :**

- Baisse de la vente d'électricité de 1,6 M€
- Augmentation des écritures d'ordre (variation de stocks).

# Budget annexe Chauffage urbain

**La section d'investissement : 13,52 M€, contre 11,71 M€ au BP 2024**

➤ **Les dépenses de la section d'investissement sont principalement composées :**

- De remboursements d'emprunts pour 3,7 M€
- D'écritures d'ordre et patrimoniales pour 7,4 M€
- Des immobilisations corporelles et encours pour 2,2 M€.

➤ **La section s'équilibre par des recettes d'investissement :**

- Ecritures d'ordre et patrimoniales pour 9,8 M€
- Emprunts pour 3,3 M€
- Subventions et virement de la section d'exploitation pour 274 k€.

# Budget annexe Transports Urbains

**La section d'exploitation : 85,99 M€, contre 82,52 M€ au BP 2024**

- **Des dépenses d'exploitation en augmentation par rapport au BP 2024 :**
  - Les charges générales sont en hausse de 0,8 M€
  - Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de plus de 3 M€ liée à la DSP SOLEA.
  
- **Les recettes suivent la même augmentation :**
  - Augmentation du versement mobilité de 1,8 M€
  - Augmentation des produits des services de 1,8 M€.

# Budget annexe Transports Urbains

**La section d'investissement : 28,96 M€, contre 24,56 M€ au BP 2024**

➤ **Les dépenses d'investissement pour 2025 comprennent principalement :**

- Les immobilisations pour 17,2 M€
- Les emprunts et dettes assimilées pour 9,9 M€
- Les écritures d'ordre et patrimoniales pour 1,75 M€.

➤ **La section d'investissement s'équilibre par les recettes suivantes :**

- Des subventions d'investissement pour 1,7 M€
- Des écritures d'ordre pour 11,6 M€
- De l'emprunt pour 15,6 M€.

# Budget annexe ZAE de Bantzenheim

**La section de fonctionnement s'équilibre à 1,15 M€, contre 1,2 M€ au BP 2024**

- **Les dépenses sont essentiellement constituées par :**
  - Des prestations de service et taxes foncières pour 230 000 €
  - La valorisation des terrains en stock pour 925 000 €.
  
- **Les principaux postes de recettes sont :**
  - Des écritures de gestion de stock pour 940 000 €
  - La vente de terrains pour 215 000€.

**La section d'investissement s'équilibre à 0,94 M€, contre 0,957 M€ au BP 2024**

- **Les dotations en dépenses et en recettes sont essentiellement relatives à des écritures de gestion de stock de terrains.**



## La section de fonctionnement s'équilibre à 4,89 M€

- **Les dépenses sont essentiellement constituées par :**
  - L'acquisition de foncier pour 3,9 M€
  - Les études, travaux et frais divers pour 0,98 M€
  
- **Les principaux postes de recettes sont :**
  - des écritures de gestion de stock pour 4,89M€.

## La section d'investissement s'équilibre à 4,89 M€

- Les dotations en dépenses sont uniquement relatives à des écritures de gestion de stock de terrains
  
- L'équilibre en recettes s'effectue par l'inscription d'un emprunt pour 2,94 M€ et du paiement échelonné du foncier pour 1,95 M€.

# Budget annexe de l'Eau

## **La section d'exploitation : 54,17 M€, contre 49,06 M€ au BP 2024**

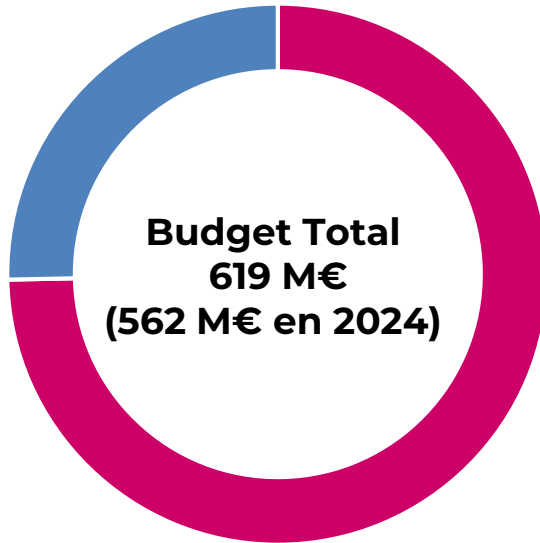
- Augmentation des produits des services liée à la tarification de l'eau (vente d'eau et location de compteurs)
- Augmentation des charges générales, notamment liée au reversement de la redevance assainissement au SIVOM +3,6 M€
- Un virement à la section d'investissement supérieur à 2024 (4,2 M€ contre 0,96 M€), permettant la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux.



# 4. Conclusion

# Les volumes budgétaires

**FONCTIONNEMENT**  
(tous budgets) : 426 M€



**INVESTISSEMENT**  
(tous budgets) : 193 M€

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	266 436 947	272 033 380	265 711 606
INVESTISSEMENT	74 439 177	86 105 347	122 710 024
<b>TOTAL</b>	<b>340 876 124</b>	<b>358 138 727</b>	<b>388 421 630</b>
<b>BUDGET EAU</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	50 621 250	49 067 908	54 176 970
INVESTISSEMENT	28 795 090	19 014 356	22 315 244
<b>TOTAL</b>	<b>79 416 340</b>	<b>68 082 264</b>	<b>76 492 214</b>
<b>BUDGET CHAUFFAGE</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	21 909 630	14 992 760	14 195 179
INVESTISSEMENT	6 669 433	11 714 760	13 523 625
<b>TOTAL</b>	<b>28 579 063</b>	<b>26 707 520</b>	<b>27 718 804</b>
<b>BUDGET TRANSPORTS</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	78 319 630	82 527 878	85 995 172
INVESTISSEMENT	20 180 540	24 560 310	28 968 902
<b>TOTAL</b>	<b>98 500 170</b>	<b>107 088 188</b>	<b>114 964 074</b>
<b>BUDGET ZAE BANTZENHEIM</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	959 890	1 196 376	1 155 000
INVESTISSEMENT	916 490	957 000	940 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 876 380</b>	<b>2 153 376</b>	<b>2 095 000</b>
<b>BUDGET ZA AMELIE 4</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
FONCTIONNEMENT	0	0	4 892 500
INVESTISSEMENT	0	0	4 892 500
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 785 000</b>

# Un bilan très contrasté du fait du contexte national

Tout au long du processus budgétaire, priorité a été donnée au maintien de l'ambition collective pour le territoire en préservant la dynamique d'investissement, **tout en préservant la santé financière de m2A.**

- La préparation budgétaire a été affectée par un **contexte national inédit**. Il a été nécessaire de **décaler le vote du budget primitif 2025 de décembre 2024 à mars 2025** et de s'engager dans une recherche accrue d'économies pour faire face aux prélèvements étatiques qui ne sont pour l'instant pas tous chiffrés, malgré leur application dès 2025. **L'effort d'économie repose à la fois sur l'interne, les partenaires de l'Agglomération et les usagers via des adaptations tarifaires.**
- ✓ Marqué par la contrainte forte, **ce budget permet malgré tout d'amplifier la concrétisation du projet de territoire. L'Agglomération s'engage notamment dans une politique ambitieuse de développement économique, qui permettra de doter la collectivité de ressources pérennes à moyen terme.**



# ENERGIE

**Création des réseaux de chaleur  
« Centre Agglo » :  
évolution de la compétence  
et choix du mode de gestion**

# Les réseaux de chaleur de l'Agglomération

## PROVENANCE

### Centrale Thermique de l'Illberg

Chaudières bois + cogénération + appoint/secours gaz/fioul  
Chaleur commercialisable : 100 GWh/an

### SEM m2A Energies

#### Futur réseau de transport de chaleur fatale 27 km

Chaleur commercialisable : 250 GWh/an

### Valorim

Secteur Aéroport : Chaudière bois + appoint/secours gaz  
Secteur Hardt : échangeur de récupération + chaudières gaz appoint/secours  
Chaleur commercialisable : 80 GWh/an

Blue Industries  
Bande rhénane

SIVOM  
UVE de Sausheim

*Verdissement  
Illberg :  
objectif 90 %  
ENR-R*

*Orientation des flux évolutive  
selon développement des  
infrastructures et  
saisonnalité des besoins*

## DISTRIBUTION

### Réseaux de distribution de l'Illberg

17km  
Chaleur commercialisée : 100 GWh/an

### Futur réseau de distribution Centre Agglomération

60 km  
Chaleur commercialisée : jusqu'à 140 GWh/an

### STELLANTIS

Chauffage et process  
Chaleur commercialisée : jusqu'à 100 GWh/an

### Valorim

Réseaux de distribution *(en cours de développement)*  
48 km  
Chaleur commercialisée : 28 GWh/an

58 %  
ENR-  
R

Régie  
m2A

SEMOP  
à venir

90 %  
ENR-  
R

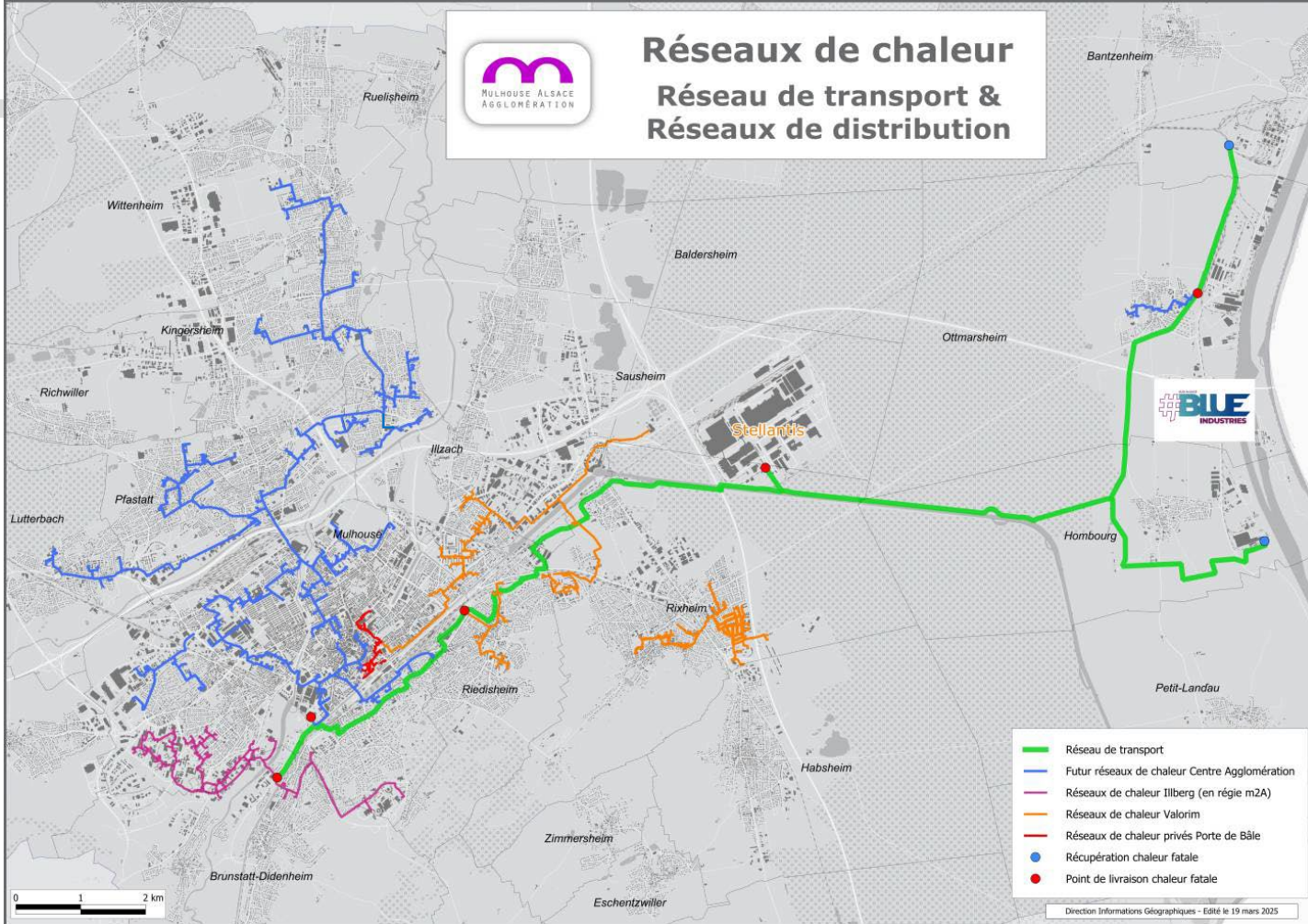
75 %  
ENR-  
R

DSP Valorim  
(RCUA/Dalkia)



# Réseaux de chaleur

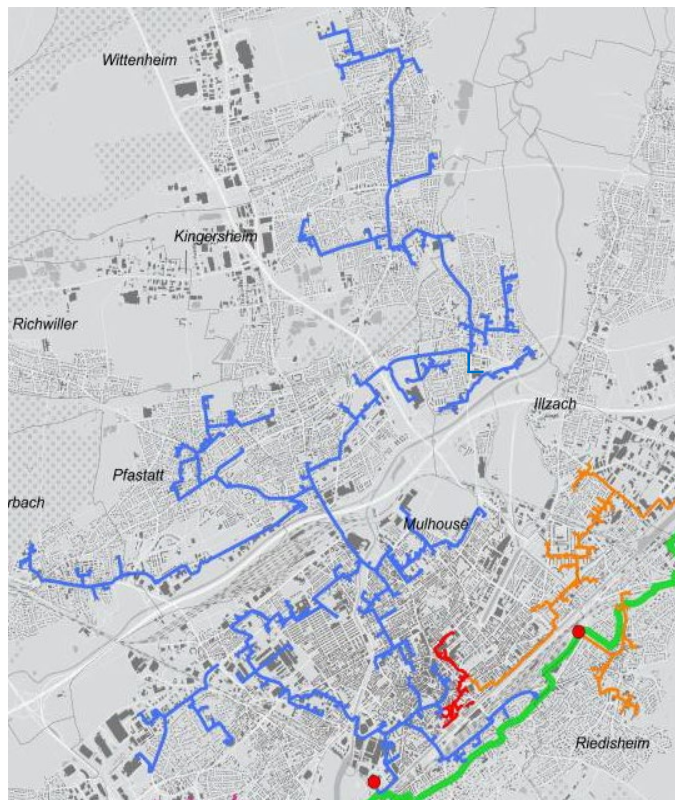
## Réseau de transport & Réseaux de distribution



- Réseau de transport
- Futur réseaux de chaleur Centre Agglomération
- Réseaux de chaleur Illberg (en régie m2A)
- Réseaux de chaleur Valorim
- Réseaux de chaleur privés Porte de Bâle
- Récupération chaleur fatale
- Point de livraison chaleur fatale



# Périmètre potentiel du futur réseau de chaleur centre Agglomération



Etude de faisabilité FEREST 2024 :

- Evaluation de l'opportunité du développement du réseau évaluée sur la base de données des consommations de gaz de GRDF et le linéaire de réseaux à créer (cible de densité minimale : 1,5 MWh/ml = critère financement ADEME)
- L'opportunité est jugée favorable sur les communes de : **Illzach / Kingersheim / Lutterbach / Mulhouse / Ottmarsheim / Pfastatt / Wittenheim**



Intégration dans le périmètre ne veut pas dire obligation de déploiement : le cahier des charges imposera des zones de développement obligatoire (ex: VIF Fonderie, site DMC, cliniques Diaconat)

# Evolution de la compétence réseaux de chaleur

- La réalisation du nouveau réseau de chaleur Centre Agglo, selon le périmètre identifié par l'étude de faisabilité FEREST, nécessite juridiquement une évolution des conditions statutaires d'intervention de l'Agglomération, qui s'avèrent actuellement trop limitatives.

## MODIFICATION de l'INTERET COMMUNAUTAIRE

### Délibérations du 17 décembre 2018 et du 30 janvier 2023



- Réseau de l'Illberg
- Réseau de Rixheim (aérodrome)
- Réseau de Rixheim, Riedisheim, Illzach, Mulhouse
- Réseau Centre Agglomération

### Délibération du 24 mars 2025



- Critère de densité énergétique : 1,35 MWh/ml/an (critère ADEME -10 % pour la précision des données d'étude)
- OU**
- Critère de volume de chaleur distribué : 6 GWh/an par commune, par branche réseau, ou par réseau reliant plusieurs communes

*Au-delà de cette définition de l'intérêt communautaire, la réalisation d'un réseau sur les périmètres concernés sera conditionnée par les résultats d'études de faisabilité technique, juridique et financière.*

# Les grands principes de la SEMOP envisagée

## ➤ DSP confiée à une SEM à opération unique (SEMOP)

- Maintien d'un régime concessif type DSP
- Forme juridique des candidats lors de la réponse à la DSP : actionnaire d'une SEMOP, avec m2A en co-actionnaire
- A l'issue de la procédure de consultation DSP : choix du candidat (futur actionnaire) + négociation
- La SEMOP sera titulaire du contrat de DSP
- La SEMOP disparaîtra à l'échéance du contrat de DSP

## ➤ La procédure SEMOP en résumé

- Identique à celle d'une DSP avec en fin : création de la SEMOP et inscription au Registre du Commerce

## ➤ La présidence et l'actionnariat de la SEMOP

- Actionnaire privé majoritaire à 51%, m2A avec minorité de blocage 49%
- Présidence SEMOP assurée par un élu m2A

## ➤ Le capital de la SEMOP

- Montant à définir : entre 1 et 2 M€, dont 49 % pour m2A, issus du budget annexe RCU

## ➤ Durée du contrat

- 25 ans
- Amortissement des investissements sur la durée du contrat. Pas de soulte après 25 ans.

# Les motifs du choix de la DSP / SEMOP

➤ Plusieurs motifs appuient le choix du **recours à la concession** pour m2A.

La concession permet :

- de confier au concessionnaire le risque d'exploitation,
- de recourir à l'expertise et aux moyens humains de partenaires privés,
- de confier au concessionnaire une mission globale portant sur :
  - 1 - le financement,
  - 2 - la conception et la réalisation de travaux,
  - 3 - l'exploitation des ouvrages, adaptée aux contraintes techniques du projet,
- de renforcer la contractualisation des objectifs de performance,
- d'externaliser le financement des travaux.



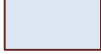
➤ Et plus précisément sur le **choix de la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP)**.

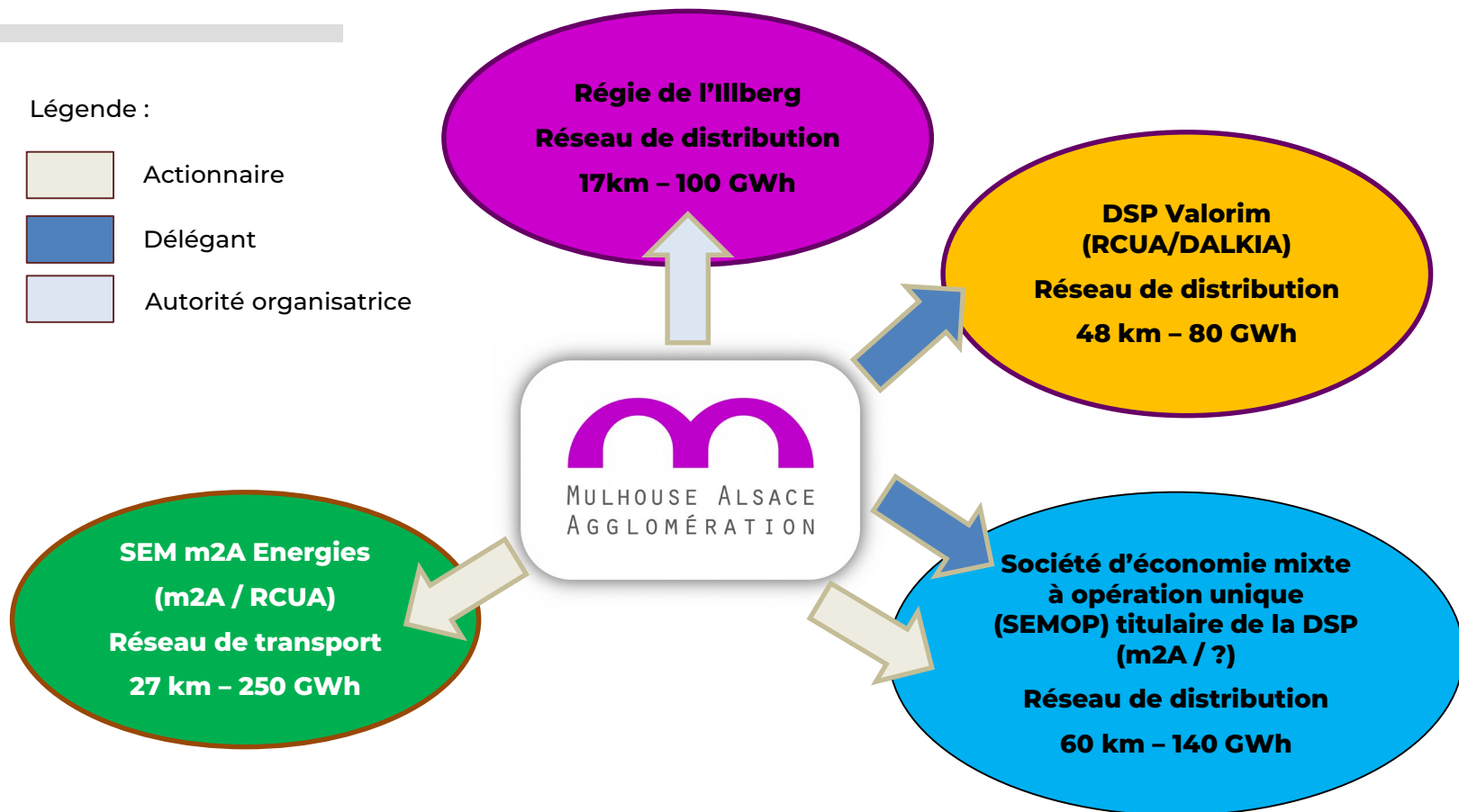
La SEMOP permet :

- à m2A d'être présent dans la gouvernance pour mieux piloter le déploiement du réseau et la vie de la concession,
- au partenaire privé d'être en confiance, avec la collectivité impliqué à ses côtés pour toutes les démarches administratives, d'échanges avec les institutionnels, de commercialisation...,
- de sécuriser globalement le projet réseau de transport (SEM m2A Energies) et le réseau de distribution (DSP/SEMOP) puisque m2A est impliquée, responsabilisée dans chaque maillon.

# Schéma de gouvernance

Légende :

-  Actionnaire
-  Délégant
-  Autorité organisatrice



# Planning

## ➤ 24/03 : Conseil d'Agglomération

- Modification Intérêt Communautaire
- Lancement DSP / SEMOP, y compris mode de gestion et statuts

## ➤ Avril 2025 : Publication DSP

- Printemps 2025 - Choix des candidatures admises à remettre une offre
- Fin 2025 - Remises des offres initiales
- 2026 – Négociations et remise des offres finales

## ➤ Décembre 2026 : Conseil d'Agglomération

- **Choix de l'actionnaire de la SEMOP**
- **Attribution de la DSP**

- 2027 - Commercialisation et autorisations voirie, ICPE...
- Fin 2027 et 2028 - Travaux de réalisation du réseau

## ➤ 2028 - Mise en service 1<sup>re</sup> tranche

- 2028 à 2032 - Déploiement

Synchronisation avec  
l'arrivée du réseau de  
transport  
de chaleur fatale  
SEM m2A Energies



# Faisabilité technique et financière du projet : points d'actualités (SEM m2A Energies et DSP/SEMOP)

## Récupération de la chaleur fatale chez les industriels (SEM)

- Réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre devant confirmer et préciser les conditions de réalisation, techniques et financières
- Rendu attendu courant mai 2025

## Réalisation du réseau de transport (SEM)

- Procédure de consultation engagée par la SEM m2A Energies en vue de la passation d'un marché de conception-réalisation
- Remise des offres finales à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025

## Financement et mécanisme de garantie (SEM et DSP/SEMOP)

- Contacts en cours auprès d'organismes bancaires pour le financement
- Recherche d'un mécanisme de garantie (par l'Etat ou alternatives)
- Réflexion sur mécanisme de garantie possible de fourniture de chaleur fatale de la SEM à la SEMOP

## Fonds chaleur ADEME (SEM et DSP/SEMOP)

- Aides financières attendues de 50 M€ pour le réseau de transport et de plus de 20 M€ pour le réseau de distribution
- Critères nationaux en cours de sévèrisation
- Demande de sécurisation des flux EnR avec alternatives (géothermie profonde, datacenter, autres sources de chaleur fatale)

### Confirmation / non confirmation au 2<sup>e</sup> semestre 2025 pour :

- Travaux récupération chaleur : pendant l'arrêt industriel triennal au printemps 2026 et mise en service du réseau début 2028 (arrêt suivant en 2030)
- Travaux réalisation du réseau de transport : de 2026 à 2028
- Poursuite de la procédure SEMOP



# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

## Rapport d'activités 2024



# Qu'est-ce que le Conseil de Développement (CDD) ?



- Instance de démocratie participative intercommunale, créée en 2003 par Mulhouse Alsace Agglomération.
- Une instance consultative qui constitue une force de proposition pour les élus du territoire en amont des décisions publiques.
- Le Conseil de Développement peut-être saisi par :
  - des élus de m2A (saisine),
  - ses membres (autosaisine),
  - des citoyens (saisine citoyenne).
- Ses contributions prennent la forme d'avis remis à la collectivité, mais aussi d'action ou support de sensibilisation.
- Le mandat est de 3 ans à m2A.

## 4 avis en 2024 :

- Adoption de l'avis « Evaluation et gestion des forêts dans l'agglomération »,
- Adoption de l'avis « Comment allier l'urbanisation et la préservation des surfaces agricoles et naturelles ? »,
- Adoption de l'avis « Concilier mobilités durables, équité sociale et cohésion territoriale » (ZFE-m),
- Adoption de l'avis « Comment rendre la culture accessible à tous les habitants de Mulhouse Alsace Agglomération ».

Il a été associé à de nombreux projets menés par l'Agglomération, par exemples les ateliers-projets :

- les ateliers-projets m2A sur la tarification de l'eau,
- l'évolution de la collecte des déchets,
- l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.

11 documents réalisés  
dont 7 avis, remis aux élus  
de l'Agglomération

## Des notes d'informations et un flyer de sensibilisation

( exemple : Dépliant sur la citoyenneté à destination de la population)



## La participation des membres à des instances du territoire

(exemples : Forum m2A, Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau m2A...)

## Des évènements-débats

(exemple ci-dessous sur la Sobriété énergétique)



## Des rencontres avec des acteurs du territoire

(exemple ci-dessous Unis-cités)



# Création du mandat 2021 – 2024 : la saisine citoyenne

Pour faciliter la participation citoyenne, le Conseil de Développement a mis en place la saisine citoyenne, en juillet 2022. Ainsi, tout citoyen peut proposer un sujet de travail au Conseil de développement en lien avec les compétences de l'agglomération.

➤ Pour cela, le citoyen doit :

- être âgé de 16 ans ou plus,
- remplir le formulaire en ligne sur [www.m2A.fr](http://www.m2A.fr) (saisine citoyenne),
- après validation du Bureau du Conseil de Développement, la saisine est soumise au grand public,
- elle doit ensuite recueillir, dans un délai de 3 mois après la publication, au minimum 50 signatures (issues de trois communes différentes de m2A),
- en cas de succès, elle est étudiée par les membres du Conseil en vue de l'écriture d'un avis, qui sera remis à la collectivité.

*Déjà 2 saisines validées  
depuis juillet 2022*

⇒ *Quelle plus-value d'une monnaie locale sur le territoire de l'agglomération?*

⇒ *Prévention du risque d'incendie sur les espaces naturels et agricoles du territoire*

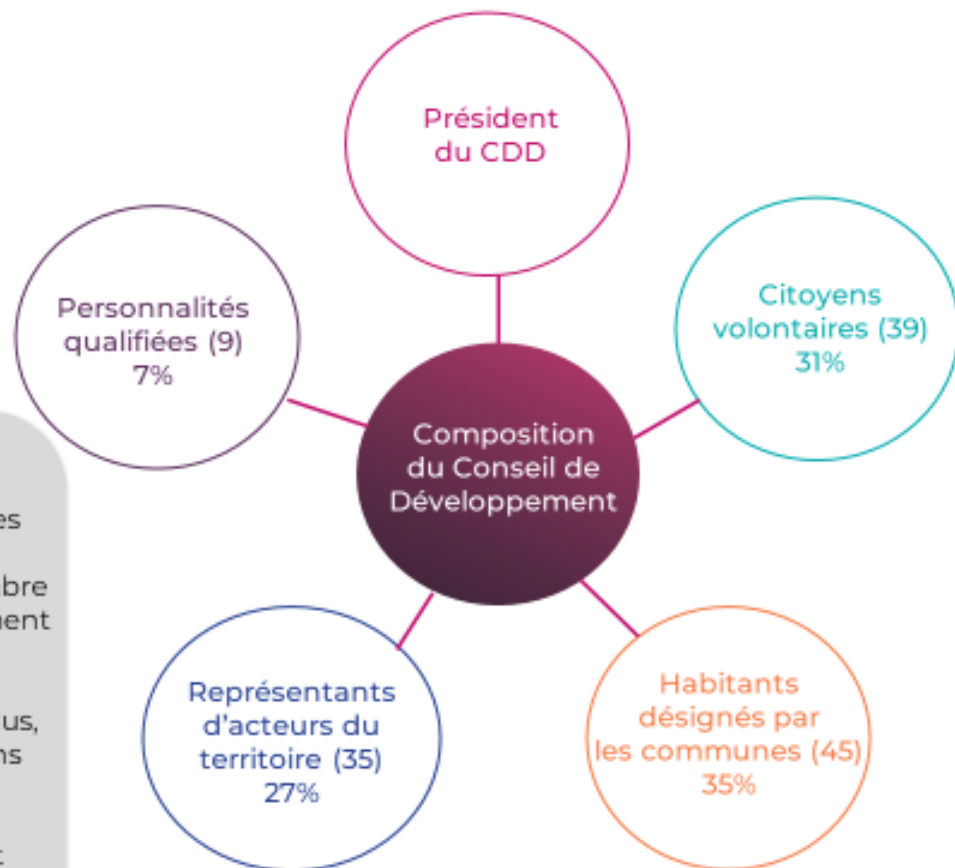


➤ **128 membres**

dont 67 nouveaux membres

➤ Critères pour être membre du Conseil de Développement (engagement de 3 ans) :

- être âgé de 18 ans ou plus,
- travailler ou habiter dans l'agglomération mulhousienne,
- ne pas avoir un mandat électif en cours.



## 11 groupes de travail se sont créés début 2025

### ➤ **Des groupes nés par une volonté de ses membres, en auto-saisine :**

- Le changement d'échelle sur les circuits courts alimentaires de proximité
- L'attractivité du territoire
- La coopération transfrontalière
- Assurer la qualité et la régularité de l'eau du robinet à un coût acceptable
- Le développement des mobilités douces
- Sensibilisation des citoyens aux changements d'habitude (visant la protection de l'environnement et la prévention des déchets)
- Les seniors et la santé

### ➤ **Un groupe issu d'une saisine de m2A**

- Comment redynamiser la vie des quartiers urbains et les zones rurales via les espaces de vie sociale (centres sociaux, ...) au profit de toutes les générations ?

### ➤ **Des groupes issus de l'ancienne mandature qui continuent de fonctionner :**

- **Une auto-saisine**
  - Pour une Sobriété énergétique !
- **2 groupes issues d'une saisine citoyenne :**
  - Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire Agglomération ?
  - Risque d'incendies sur les espaces naturels et agricoles :
    - Ce groupe a en projet un avis à paraître en 2025.





Pour toute information :

[cdd@m2a.fr](mailto:cdd@m2a.fr)  
03 69 77 77 40



# MERCI

---

**DE VOTRE ATTENTION**